

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-7/09 D****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022847-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.
CGT

Attribution d'une subvention de fonctionnement à sept unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne au titre de l'année 2021 pour un montant total de 70 875 €.

Une subvention de fonctionnement de 22 170,31 € est attribuée à l'union départementale des syndicats CGT de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 1er juin 1981, relative aux modalités de répartition de la subvention allouée aux unions départementales de syndicats salariés,

VU l'article L. 2121-1 du Code du travail,

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2021

VU le courrier en date du 23 juin 2021 de l'union départementale des syndicats CGT de Seine-et-Marne, sollicitant l'octroi d'une subvention, accompagné du rapport d'activité

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à l'union départementale des syndicats CGT de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement de 22 170,31 € au titre de l'année 2021.

Article 2 : de prélever ce montant sur l'action « Actions sociales », opération « Fédération syndicale des salariés ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne